FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT-BOULES

Demande de mutation "TRADITIONNEL" - Adultes

Rappel : La période autorisée pour les mutations "trad" commence le lendemain des fédéraux quadrettes et se termine le 31 juillet (M1 et M2) ou 31 août (M3 et M4).
Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD prenant.

COORDONNÉES

Nom :		Date de naissance :	
Prénom :		N° licence :	
Adresse :			

Date et signature :

INFORMATIONS AS

AS cédante	
Nom :	
N° de l'AS :	
Division :	

AS prenante	
Nom :	
N° de l'AS :	
Division :	

AVIS OBLIGATOIRES DES INSTANCES

AS cédante	
☐ Favorable	☐ Défavorable
Commentaire :	
Date, cachet et signature :	

AS prenante	
☐ Favorable	☐ Défavorable
Commentaire :	
Date, cachet et signature :	

CBD cédant	
☐ Favorable	☐ Défavorable
Commentaire :	
Date, cachet et signature :	

CBD prenant	
☐ Favorable	☐ Défavorable
Commentaire :	
Date, cachet et signature :	

DÉCISION DE LA FFSB

☐ Favorable	☐ Défavorable
Commentaire :	

Date, cachet et signature :